

Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Limoilou
Année scolaire 2019-2020
Procès-verbal
de la réunion du mercredi 25 septembre 2019 à 16 h 30
à la salle de conférence du CFP de Limoilou

Présences :

Nancy Asselin	Sylvie Auger	Marie-Noëlle Baillargeon
Nathalie Bédard	Lucie Blanchet	Hélène Boileau
Charline Chevalier	Sylvie Dunn	Sophie Ferguson
Lucie Gagné (départ 18h30)	Louise Gamache	Louise Levasseur
Marie-Eve Lévesque	Jean Michaud	Laurie Néron
Sara Savard-Gauthier		

Absences :

1. Mot de bienvenue

Madame Savard-Gauthier souhaite la bienvenue aux membres du conseil elle mentionne que toutes les catégories de personnes qui composent un conseil d'établissement sont représentées. Elle se présente et explique la situation d'intérim à la direction. Elle mentionne que le retour de Madame Genest est prévu pour la semaine prochaine. Madame Savard-Gauthier assure la première partie de la rencontre jusqu'au point 8, tel que la loi le stipule. Madame Savard-Gauthier remercie toutes les personnes présentes de leur implication et demande à ce que les membres du conseil se présentent à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Savard-Gauthier fait la lecture et la présentation de l'ordre du jour.

CE 19-20-01 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Acceptation du procès-verbal des rencontres du 22 mai et du 4 juin 2019

Le procès-verbal du 22 mai est adopté avec les modifications suivantes : au point 4. **Suivis au procès-verbal de la rencontre du 27 mars 2019**, la phrase : L'assemblée mentionne qu'elle est satisfaite de la présentation et des explications doit être remplacée par : L'assemblée remercie la direction pour les explications.

Nathalie Bédard propose l'acceptation du procès-verbal de la rencontre du 22 mai 2019.

CE 19-20-02 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'adoption du procès-verbal du 4 juin est reportée à la prochaine rencontre afin que Madame Genest puisse être présente.

Les corrections suivantes sont demandées :

- Monsieur Jean Michaud était absent.
- Au point 3. Budget 2019-2020, la phrase : Madame Genest précise que la situation financière nous concerne tous et qu'ensemble, nous devons réfléchir à cette problématique doit être remplacée par : *Madame Genest précise que le budget de l'école est la responsabilité de la direction. La situation financière nous concerne tous et nous devons réfléchir à cette problématique afin de réussir à attacher le budget.*
- Il faut ajouter : *Monsieur Plante mentionne que cette situation ne peut se régler par la direction à elle seule et qu'elle doit se réunir avec ses employeurs pour envisager des solutions. Monsieur Richard Plante quitte la rencontre.*

4. Suivis au procès-verbal des rencontres du 22 mai et du 4 juin 2019

Point 13.2 Travaux

Madame Auger explique les travaux en cours dans les locaux 217 et 213. Des travaux sont effectués en ce moment sur le toit.

Budget 2017-2018

Madame Savard-Gauthier fait la distinction entre les deux sujets reliés au budget : les résultats déposés(novembre) et le budget à adopter(juin). Afin que tous comprennent bien la situation, elle mentionne que des écarts ont été remarqués par les membres du CE entre les données produites par le centre et celles de la commission scolaire l'année dernière. Madame Ferguson spécifie que c'est plutôt le syndicat qui a demandé les résultats par le biais d'une demande d'accès à l'information. Madame Savard-Gauthier précise cependant que les résultats demeurent les mêmes, mais que ce sont les résultats des catégories qui comportent des différences. Cela s'explique par le fait que les allocations reçues à la commission scolaire sont distribuées en bloc dans une catégorie et que par la suite, l'école doit les redistribuer dans les bons postes. Une fois les budgets de la CS fermés, il n'est plus possible d'effectuer des changements. C'est pour cette raison que ceux-ci ont été faits manuellement afin que nous ayons les chiffres réels nous permettant une meilleure gestion du budget. Madame Savard-Gauthier mentionne que Madame Genest a répondu aux questions soulevées par courriel. Elle s'engage à donner des explications et elle répond à certaines questions soulevées mentionnant que Madame Genest pourra répondre plus précisément à son retour. Le conseil mentionne qu'il est de sa responsabilité d'adopter le budget donc il est important que tous les membres comprennent bien le mécanisme de gestion du budget et de la répartition des sommes. Plusieurs questions sont adressées à Mme Auger. Madame Savard-Gauthier affirme que cette situation n'est pas évidente et que la direction a de l'ouverture à faire des ajustements afin que la présentation du budget soit plus claire. Madame Boileau dépose un document et demande les réponses pour le prochain CE.

5. Questions du public

Aucune question du public.

6. Fonctions et pouvoirs du CE

Madame Savard-Gauthier dépose le rapport annuel de l'an dernier explicitant les sujets pouvant être traités en conseil d'établissement. Elle dépose également un document provenant du site du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur sur les fonctions et pouvoirs des différentes instances, incluant le conseil d'établissement. Elle dépose finalement un document qui contient des définitions importantes et qui mentionne le rôle d'un conseil d'établissement et qui précise que sa mission première est de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des élèves. Elle réfère également les membres au site internet du MEES ainsi qu'à la loi sur l'Instruction publique.

Points de décision

7. Procédure d'élection du poste de présidente ou de président

Madame Savard-Gauthier fait la lecture de la loi qui mentionne que le conseil d'établissement choisit son président ou sa présidente parmi les membres visés aux paragraphes 3 et 5 de l'alinéa de l'article 102 de la LIP et qui n'est pas membre du personnel de la commission scolaire. Donc, les personnes éligibles au poste de président ou de présidente sont les représentants des entreprises, des groupes sociocommunitaires ou des groupes socioéconomiques. Les personnes intéressées peuvent se proposer elles-mêmes ou être proposées par un membre du conseil. La direction demande si des gens sont intéressés ou souhaitent faire une proposition. Madame Nancy Asselin ainsi que madame Charline Chevalier se proposent. La direction demande aux personnes de bien vouloir se présenter et d'expliquer leurs motivations à postuler à la présidence afin que les membres puissent faire leur choix.

8. Élection au poste de présidente ou de président

La direction agit à titre de président d'élection et demande à un membre du conseil de l'accompagner pour le dépouillement du scrutin. Madame Ferguson se porte volontaire. La direction propose que cela se fasse par le biais d'un vote secret. Les membres sont d'accord. Suite au dépouillement du vote, madame Charline Chevalier est élue au poste de présidente pour l'année 2019-2020. La direction félicite la présidente et remercie la présidente sortante pour son implication importante des dernières années. Madame Chevalier agit dès lors à titre de présidente d'assemblée.

CE 19-20-03 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adoption du calendrier des rencontres

La direction dépose une proposition de calendrier des rencontres :

25 septembre,

20 novembre,

19 février,

25 mars

27 mai.

Un changement au calendrier est demandé. Madame Savard-Gauthier mentionne qu'elle doit valider si des consultations de la commission scolaire sont prévues lors de ces dates.

L'adoption du calendrier doit être reportée à la prochaine rencontre. Les membres conviennent que la prochaine rencontre aura lieu le 20 novembre.

10. Règles de régie interne 2019-2020

Le conseil apporte quelques changements aux règles de régie interne :

Point 6.2

Modification proposée à la dernière phrase du 3^e paragraphe : On ne pourra ajouter un point à l'ordre du jour d'une séance d'ajournement que dans le cas où tous les membres du conseil d'établissement présents sont d'accord à majorité avec un tel ajout.

Point 13.1

Ajout à la fin du 1^{er} paragraphe : ainsi que les documents et lettres déposés.

Point 16.2.6

Ajout à la fin du paragraphe : à moins que le CE en décide autrement

Point 16.2.12

Ajout : à moins que le conseil accepte de traiter le sujet par un vote majoritaire.

Point 16.2.31

Modification : le président *peut* exercer.

CE 19-20-05 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Dénonciation d'intérêts

Madame Savard-Gauthier dépose un document et en fait la lecture aux membres. Elle demande aux membres en possibilité de conflits d'intérêts de le compléter à la fin de la rencontre. Ce document peut être complété à tous moments pendant l'année.

CE 19-20-06 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sorties éducatives

La direction présente les demandes de sorties éducatives :

ACI : visites dans le cadre des compétences *Métier et formation* du programme de comptabilité ainsi qu'*Approche qualité* du programme secrétariat.

Esthétique :

Visite chez Rose Bella pour le groupe 1860 le 10 octobre am et pour le groupe 1861 le 17 octobre am.

Congrès ESI à Montréal les 29 et 30 septembre pour tous les groupes.

CE 19-20-07 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Madame Auger dépose le budget de fonctionnement du conseil d'établissement. Budget 2019-2020 : 904 \$ + résiduel de l'année 2018-2019 de 544,23 \$ = 1 448,28 \$

La direction explique que le budget doit servir aux frais reliés aux rencontres du conseil d'établissement, mais le résiduel pourrait être investi à la fin de l'année selon le choix des membres du CE.

Le conseil propose d'utiliser le résiduel de l'an dernier en remettant 200 \$ pour les paniers de Noël et 100 \$ par secteur pour les activités de la vie étudiante pour un total de 500\$.

Pour la prochaine réunion, les membres du conseil s'entendent pour commander de la pizza.

CE 19-20-08 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

14. Le centre

14.1 État de la clientèle

La direction dépose le tableau de l'état de la clientèle en date du 25 septembre. Elle donne quelques explications en lien avec les données de ce tableau.

14.2 État de la situation budget pour l'année 2019-2020

Une mise en contexte et certains faits sont dressés et expliqués par la direction afin de bien comprendre la réalité financière du centre et de la formation professionnelle. Nous faisons face à plusieurs défis ces dernières années et le contexte n'est pas facile : baisse démographique, difficulté d'attraction et de rétention de nos élèves, financement à la sanction, plein emploi, etc. Il faut comprendre que les services et la structure de l'école sont organisés en fonction d'un nombre prévisionnel d'élèves, mais que dans les faits, plusieurs ne se rendront pas à la sanction qui déclenche le financement.

En juin dernier, il n'a pas été possible pour la direction de déposer un budget équilibré pour 2019-2020. Madame Savard-Gauthier dépose une résolution séance tenante pour le budget 2019-2020 et en fait la lecture. Madame Gamache propose d'écrire une lettre pour que les modes de financement puissent changer. Madame Savard-Gauthier assure que l'équipe de direction travaille avec les services de la commission scolaire afin de trouver des solutions qui nous permettront de déposer un budget équilibré. D'ici là, cette résolution permet au centre de dépenser 60% des sommes allouées par la commission scolaire d'ici à ce que le budget du centre soit adopté par le conseil d'établissement. La date limite est le 4 décembre 2019. Le conseil demande quelle est la somme allouée pour le budget 2019-2020. Madame Boileau dépose un nouveau gabarit pour la présentation du budget afin de permettre à tous de mieux comprendre la ventilation du budget et d'en effectuer plus facilement le suivi. La direction s'engage à prendre connaissance du document.

14.3 Projet éducatif

La direction dépose le projet éducatif 2019-2022. Elle dresse les grandes lignes du document et explique que les travaux en sont rendus à la mise en œuvre de l'engagement qui a été pris par le biais du projet éducatif. Il faut maintenant déterminer les actions, les responsables, les ressources et les modes d'évaluation et de suivi qui nous permettront notamment d'améliorer la réussite et la persévérance. Lors de l'assemblée générale des membres du personnel tenue le 20 septembre dernier, il a été convenu que les équipes travailleraient en sous-secteur avec la direction dans un premier temps et que les moyens seront ramenés et convenus en assemblée générale en décembre.

15. Information des Services aux entreprises

La direction dépose le tableau de l'offre de formation 2019-2020. Elle mentionne les cours démarrés, ceux pour lesquels le recrutement va bien, ceux qui sont annulés et ceux dont l'inscription est retardée.

16. Information de la vie scolaire

Les élèves du conseil et madame Gamache font la présentation des activités vécues dans le centre. Elles mentionnent que plusieurs activités sont à venir dans chacun des secteurs.

17. Autres points :

Aucun autre point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 20 h.

Secrétaire de la réunion
Madame Louise Levasseur

Signatures :

Directrice du CFP de Limoilou
Madame Sara Savard-Gauthier

Présidente
Madame Charline Chevalier
